



## M. Hollande lance une réforme a minima du Conseil supérieur de la magistrature

Article paru dans l'édition du 19.01.13

Le président devait également annoncer, vendredi, devant la Cour de cassation, plusieurs chantiers touchant la justice des mineurs, la justice de proximité ou encore l'exécution des peines



**F**rançois Hollande devait donner les grandes lignes de la réforme de la justice, vendredi 18 janvier, lors de l'audience solennelle de rentrée de la Cour de cassation - un discours toujours fondateur : le dernier président de la République y avait annoncé en 2009 la suppression du juge d'instruction.

Après un hommage appuyé aux juridictions internationales - le président de la Cour européenne des droits de l'homme a été reçu le 18 décembre 2012 à l'Élysée -, le chef de l'État devait rappeler qu'il est « *garant de l'indépendance de la justice* » et annoncer une réforme du Conseil supérieur de la magistrature (CSM). Un projet de loi constitutionnelle sera examiné « *avant l'été* » par le Congrès.

La réforme, attendue, n'est pas révolutionnaire. Le CSM devrait comprendre « *des magistrats, en majorité* » - c'est déjà le cas - et des personnalités extérieures, proposées par « *un collège indépendant* », et non plus par le pouvoir politique. Leurs noms seront approuvés par les commissions des lois de l'Assemblée et du Sénat à la majorité des trois cinquièmes, les commissions n'avaient jusqu'ici qu'un droit de veto. Enfin, un avis conforme, et non plus consultatif, du CSM sera nécessaire pour la nomination des magistrats du parquet. Une pratique déjà observée par le précédent garde des sceaux, Michel Mercier.

Il s'agit ainsi d'une réforme *a minima*, qui n'empêchera pas le gouvernement de proposer au CSM la nomination de magistrats qu'il a choisis, voire de retirer les noms qui risquent d'essuyer un refus, dans un « dialogue » qui limite l'indépendance de l'institution. François Hollande l'assume : « *une justice indépendante, ce n'est pas une justice sans lien avec l'État* ». Il ne devait pas non plus préciser si le premier président et le procureur général de la Cour de cassation continueront à présider le Conseil.

Pour le reste, François Hollande devait confirmer la plupart des annonces de Christiane Taubira, la garde des sceaux. Tous les postes de magistrats à pourvoir seront présentés en toute transparence - c'est le cas depuis juillet 2012, ce devrait être désormais inscrit dans la loi, comme l'interdiction des instructions individuelles.

Si « *l'indépendance de la justice* » est un devoir de l'exécutif, c'est aussi « *une obligation pour le juge* ». Les magistrats devront en revanche disposer des libertés dont ils sont les garants, « *notamment celle de s'exprimer et de faire connaître leurs opinions* » dans les limites fixées par la loi. Cette liberté ira-t-elle jusqu'au droit de grève, interdit aux juges mais jamais réprimé ? Le chef de l'État élude la question.

L'indépendance est aussi « *une affaire de moyens* », et la justice constitue bien « *une priorité* ». Avec trois objectifs : la justice des mineurs, d'abord. Elle restera confiée à des juges spécialisés, le tribunal correctionnel pour mineur, instauré il y a un an, sera supprimé, l'ordonnance de 1945 simplifiée, le rôle du juge des enfants « *consolidé* ».

François Hollande est par ailleurs favorable à la césure du procès correctionnel. Le juge (ou le tribunal) pour enfants se prononcera d'abord sur la culpabilité du mineur, avec obligation de réparation pour les victimes, avant de se prononcer, plus tard, sur la peine « *la mieux adaptée* ». Si le chef de l'État n'a pas renoncé à doubler le nombre des centres éducatifs fermés (CEF), il devait insister sur « *la diversité des solutions offertes aux juges* » (familles d'accueil, foyers éducatifs) pour permettre de réinsérer les enfants.

Le deuxième enjeu est l'exécution des peines, et donc à la fois remédier à « *l'engorgement* » et au « *délabrement* » des prisons. L'état du centre pénitentiaire des Baumettes, à Marseille, ou de la prison de Nouméa constituent « *une honte pour la République* ». Le chef de l'État estime insuffisant le recours à l'aménagement des peines et souhaite la mise en place d'« *une peine de probation* », avec « *un véritable suivi des condamnés* ».

L'automatisme des sanctions - les fameuses peines planchers - sera supprimé les prochains mois.

### Vous êtes abonnés

Classez cette archive, vous pourrez ainsi la consulter facilement pendant toute la durée de votre abonnement.

Placez cette archive dans votre classeur personnel

Dernière priorité, pour l'Elysée, « *la justice de proximité* ». Il s'agit de rassembler dans un même tribunal les juridictions sociales et civiles : les litiges liés aux pensions, aux allocations familiales, à la consommation, au crédit, aux divorces, tous « *les contentieux du quotidien* ». François Hollande entend enfin « *rétablir la confiance* » des Français à l'égard de leur justice - à charge pour les magistrats de la rendre plus rapidement.



**Franck Johannès et David Revault d'Allonnes**



[Retournez en haut de la page](#)

---